



Main courante pour comportement douteux et précisions

Par Visiteur

Bonjour,

Ma belle fille est allée faire une main courante à la gendarmerie pour dire que mon fils ne se comportait pas bien avec leur enfant de 2 ans, qu'il ne rentrait pas toujours à l'heure à la maison (21 h) qu'il boit. Si ma belle fille demande la garde du petit , le juge peut il accepter à cause de cette main courante.

Je vous remercie

Par Visiteur

Bonjour Madame

Qu'est ce que votre belle fille entend par il ne se comporte pas bien avec son enfant?

Est ce que votre fils est alcoolique?

Cordialement

Par Visiteur

Je me suis mal exprimée, ce n'est pas avec l'enfant qu'il se comporte mal, ma belle fille dit qu'il boit, qu'il a des changements, rien n'est vrai mais elle essaie d'avoir la défense de son coté

Par Visiteur

Bonjour Madame

Est ce que votre fils est marié?

Si oui je suppose que votre belle fille veut divorcer.

DANS ce cas il convient de distinguer la situation du couple et celle de l'enfant.

Quels que soient les faits que votre belle fille reprochent à votre fils, il faut qu'ils soient avérés car sinon cela n'aura aucune valeur.

si effectivement votre fils boit cela devra être prouvé.

Le juge n'accorde pas une garde exclusive à la mère sans s'assurer des dires de cette dernière.

cordialement